

DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

FORMULAIRE À TRANSMETTRE À :

dpmdp-fm@ville-rennes.fr

R10-FÊTE DE LA MUSIQUE-BARS 2026

Les informations contenues dans ce formulaire sont destinées à permettre le suivi administratif de la demande.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en renseignant le formulaire "demande de contact" sur [la plateforme e-démarches du guichet numérique](#) ou par courrier au Service Relations Citoyens.

DATE de RECEPTION

Cadre réservé à l'administration

Vous souhaitez organiser un événement pour la Fête de la Musique **le dimanche 21 juin 2026** qui nécessite une **occupation du domaine public**.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce dossier et à nous le retourner complété accompagné des pièces demandées avant **le 10 février 2026**, en remplissant uniquement les rubriques qui vous concernent.

L'animation pourra être refusée pour des raisons tenant à la sécurité, la tranquillité et l'ordre public, ou déplacée si le site proposé s'avère inadapté.

Seules des scènes collectives, portées par plusieurs établissements, comme les années précédentes, seront autorisées Place Saint-Germain, Place Sainte-Anne, Place de la Gare.

NB : L'accueil d'un concert sur la terrasse d'un bar ne nécessite pas de remplir ce dossier.

Nomenclature des symboles utilisés dans l'ensemble des formulaires



= conseil pour compléter le formulaire



= démarche obligatoire



= donnée(s) à faire figurer sur votre ou vos plans d'implantation

Pour remplir les formulaires



= cliquez sur cette case et commencez à taper votre texte. Les cases s'ajusteront automatiquement en fonction de la longueur de votre information.

☐ = cochez en cliquant sur la case avec votre souris.

1-INFORMATIONS GENERALES

Lieu(x) :

Date(s) et heures de la manifestation :

😊 Indiquez la date d'exploitation et les heures de début et de fin. Par exemple : le Dimanche 21/06 de 17h à 1h.

Date(s) et heures de montage :

😊 Par exemple : le 21/06 de 9h à 15h

Date(s) et heures de démontage :

😊 Par exemple : le 22/06 de 1h à 4h

2-ORGANISATEUR

Dénomination :

😊 Association ou société

Responsable légal :

😊 Président ou directeur : Mme ou M + prénom & nom

Adresse :

Tél. :

Mobile :

Email :

SIRET :

Responsable technique :

😊 Nom & Prénom

Mobile :

Email :

Responsable sur site :

😊 Nom & Prénom

Mobile :

Email :

3-PRESENTATION DETAILLEE DE LA MANIFESTATION

😊 Vous décrirez avec précision le contenu, le déroulement que vous envisagez de mettre en œuvre. Merci de préciser le style de musique, le nom des groupes, les horaires des concerts.

4-PRESENTATION GENERALE DES INSTALLATIONS

😊 Vous devez cocher les cases qui correspondent à votre installation.

Ⓟ Vous fournirez un plan d'implantation de votre installation

☐ Concert ou diffusion musicale à même le sol

- ☐ Installation de scène(s) non couverte(s). Nombre: Dimensions (lxLxh):
- ☐ Installation de scène(s) couverte(s). Nombre: Dimensions (lxLxh):
- ☐ Installation d'une buvette extérieure. Dimensions (lxLxh): Linéaire de comptoir (ml):
-  Une seule buvette extérieure est autorisée par établissement disposant d'une terrasse avec au maximum deux tireuses à bière 2 becs installées en front de commerce, à droite ou à gauche de l'entrée du commerce. L'emprise terrasse doit impérativement être respectée. Toute autre installation est interdite. Lorsqu'un comptoir est installé sur l'emprise d'une terrasse extérieure, il doit être dimensionné en fonction de la largeur de la façade de l'établissement et ne doit pas condamner l'accès aux toilettes de l'établissement. Fermeture des terrasses à 00h30 et des bars à 1h.
- ☐ Autres :

5-PUBLIC DE LA MANIFESTATION

Précisez la jauge estimée instantanée que vous pouvez accueillir sur votre site:

 Par exemple : de 200 à 300 personnes

Le public est-il dans une enceinte ? oui ☐ non ☐

 Une enceinte est un espace entièrement clos. Par exemple : une place entièrement fermée par des barrières avec des entrées spécifiques pour le public. Cochez la case qui vous convient.

Si le public est dans une enceinte, précisez **la jauge maximum d'accueil que votre enceinte peut admettre ?** Jauge max :

 Par exemple : 450 personnes. Vous pouvez accueillir 4500 personnes sur la totalité de la manifestation de 10hrs à 18hrs mais votre site ne peut accepter que 450 personnes à la fois.

Avez-vous prévu un contrôle de la jauge ? oui ☐ non ☐

Si oui, lequel :

 Par exemple : personnel d'accueil muni de compteur, distribution de contremarques numérotées...

6-PROPRETE DU SITE

Nature des déchets produits :

Verre ☐ Papier ☐ Carton ☐ Plastique ☐

Autre ☐ Précisez :

 Par exemple : bois (palettes), paille, terre....

Avez-vous identifié les points de regroupement des déchets ? oui ☐ non ☐

Avez-vous prévu de mettre en place des moyens de collecte ? oui ☐ non ☐

 Vous pouvez faire une demande temporaire de mise à disposition de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers – Merci de nous demander le formulaire de demande ☐

Avez-vous prévu de nettoyer certaines zones ou la totalité du site ? oui ☐ non ☐

Si **oui**, merci de préciser les sites concernés :

Avez-vous prévu de sensibiliser les visiteurs à la propreté de la manifestation ?
oui ☐ non ☐

Si **oui**, quelles sont les mesures prévues :

Le(s) sanitaire(s) de votre établissement reste(nt)-t-il(s) accessible(s) au public pendant la durée de la manifestation ? oui ☐ non ☐

Si **oui** :

Nombre de sanitaire(s) :

Avez-vous prévu de mettre en place des sanitaires supplémentaires ? 

oui ☐ non ☐

Si **oui**, décrivez :

Type de sanitaire (s):

 Par exemple : sanitaires chimiques, toilettes sèches, caravane sanitaire raccordée sur réseau eaux usées...

Nombre de sanitaire (s):

Avez-vous prévu l'entretien de ce(s) sanitaire(s) ?  oui ☐ non ☐

Avez-vous des installations autres que des sanitaires qui rejettent des eaux usées ?

oui ☐ non ☐

Si **oui**, décrivez :

 Par exemple : 1 cuisine avec plonge-rejet des eaux usées dans cuve de rétention appartenant à l'organisateur. Cette cuve sera vidangée par un prestataire privé.

 Quel que soit le site sur lequel se déroule votre manifestation, vous devez prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer le respect et la préservation des lieux.

Conformément au code de la voirie et au code de l'environnement il est rappelé aux organisateurs de manifestations de quelques natures qu'elles soient que l'affichage sauvage est strictement interdit. Cet affichage est susceptible de générer l'établissement d'un procès-verbal de 5^{ème} classe, assorti d'une amende de 1500€ ainsi que la facturation d'un forfait de nettoyage de 150€ par affiche constatée et enlevée.

Des panneaux d'affichage libre sont à la disposition des organisateurs (une liste est à disposition dans l'espace ressources de la page organiser une manifestation sur le site de la [ville de Rennes](#))

Demande(s) supplémentaire(s) ou remarque(s) concernant la propreté:

NOTICE DE SECURITE

7-TENTES/CHAPITEAUX

Vous installez des tentes ou chapiteaux  ? oui ☐ non ☐

 **Le lestage est obligatoire.**

Un passage de 4 mètres de large, après déploiement des parapluies, auvents, tentes, chapiteaux... doit être maintenu le long des façades des bâtiments pour le passage des Sapeurs Pompiers.

Les installations ne doivent pas gêner l'accessibilité aux façades d'immeubles ou d'établissement recevant du public.

Si **oui**, précisez:

 Pour chaque structure vous préciserez le type, les dimensions, l'utilisation et le nom de l'installateur en précisant : raison sociale, nom et prénom, tel. Mobile. Par exemple : 3 stands express 4.5mx3m utilisés pour abriter la buvette et la vente à l'emporter. Montage par la société Y-contact.....

8-POINTS CHAUDS

Vous installez un ou des points chauds (friteuse, barbecue, galettière...)  ?

oui ☐ non ☐

Si oui, précisez (type de point chaud-nombre-protection par rapport au public):

😊 Pour chaque point chaud vous préciserez le type et vous décrirez la manière dont vous le protégez du public

🚫 Les points chauds doivent être inaccessibles au public. Ils ne doivent pas gêner la circulation du public. Ils doivent être éloignés des façades afin de ne pas permettre la propagation du feu. Vous devez disposer à proximité de ces installations de dispositifs d'extinction appropriés.

9-ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Avez-vous prévu des **aménagements spéciaux** pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ? oui ☐ non ☐

Si oui, décrivez ces aménagements :

😊 Par exemple : sanitaires, rampes d'accès, emplacements réservés ...

10-SCENES

Avez-vous prévu d'installer une ou plusieurs scènes ⓘ ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de préciser les dimensions et les coordonnées de l'installateur:

Avez-vous prévu de mettre en place un dispositif de protection entre le public et la scène ⓘ ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de décrire le type de protection que vous mettez en place :

😊 Par exemple : barrières de police, crash barrières ...

11-INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Vous avez prévu des installations électriques ? ⓘ oui ☐ non ☐

🚫 Vous devrez vous assurer que vos circuits électriques sont munis d'un dispositif de protection à courant différentiel résiduel haute sensibilité (30mA)

Chaque câble d'alimentation électrique devra être protégé par un **passage de câble** ou tenu hors de portée du public.

Vous devez disposer des **extincteurs à CO2** près des installations électriques.

12-SONORISATION

Avez-vous prévu de mettre en place une sonorisation ? ⓘ oui ☐ non ☐

Si oui, précisez les dates et horaires d'utilisation de celle-ci :

🚫 L'organisateur s'engage à sonoriser l'espace qui lui est octroyé à un niveau sonore modéré et à respecter les horaires qui lui sont fixés. Le niveau sonore modéré est défini comme un niveau permettant l'animation de la manifestation et/ou l'information du public sans porter atteinte à la tranquillité du voisinage et conforme aux dispositions des articles R 1334-30 à 1334-36 et R1337-6 à 1337-10-1 du Code de la Santé Publique. Il appartient à l'organisateur de s'assurer du respect de ces limites.

Pour respecter ces objectifs, l'organisateur **s'engage à** :

☞ utiliser du matériel permettant une bonne qualité d'écoute

☞ implanter et orienter les haut-parleurs judicieusement afin que les locaux habités ne puissent recevoir les émissions en champ direct.

☞ limiter au maximum les durées et intensité des essais préalables à la manifestation,

☞ baisser sa sonorisation sur injonction de tout agent municipal ou représentant de l'autorité publique.

13-ECLAIRAGE de SECURITE

De nuit, votre site est-il éclairé ? oui ☐ non ☐

Si oui, précisez de quelle manière :

☐ Eclairage public existant allumé en permanence pendant la durée de la manifestation

☐ Eclairage installé et piloté par l'organisateur 

14-ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION

Nombre de personnes de l'organisation présentes sur le terrain pendant la manifestation (hors agents de sécurité) :

Vous avez prévu une société de gardiennage ? oui ☐ non ☐

Si oui, précisez le nombre d'agents de sécurité  :

Société de gardiennage :

 Précisez : raison sociale, nom & prénom, mobile, courriel

Qualification des agents :

 Par exemple : 2 SSIAP 1 + 2 agents de sécurité + 1 maître-chien (la nuit)

Mission des agents :

 Par exemple : surveillance scène extérieure – contrôle sécurité chapiteau – gardiennage du site la nuit – coupure de rue.

Vous avez prévu de prendre un abonnement météo pendant la durée de votre manifestation ? oui ☐ non ☐

 En cas d'événements météorologiques exceptionnels qui peuvent mettre en jeu la sécurité du public et des installations, il revient à l'organisateur de prendre les mesures nécessaires (protection des installations, fermeture du site...)

Vous disposez d'un système de diffusion sonore pour passer un message au public ?

oui ☐ non ☐

Si "oui", décrivez:

15-CIRCULATION DES VEHICULES et/ou DES PIETONS

 Les mesures devront être justifiées et pourront le cas échéant être annulées ou modifiées par la Ville de Rennes.

La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie : signalisation temporaire).

Un passage libre de 4m devra être maintenu en permanence pour le passage des véhicules de secours.

Devez-vous modifier la circulation en barrant une ou des rues  ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de préciser dans le tableau ci-après :

Nom de la Rue	Localisation point(s) de coupure(s)	Date(s)	Heures	Type de coupure
 Bd. De la Tour d'Auvergne	 Sur une voie entre la rue Chicogné et le Bd de la Liberté (côté impair)	 21/06	 de 19h à 23h	☒ Totalement* ☐ Par intermittence* ☐ Par alternance*
				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance

				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance
				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance
				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance
				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance
				☐ Totalement ☐ Par intermittence ☐ Par alternance

😊 * Totalement = pas de circulation. Par intermittence = rue coupée quelques minutes plusieurs fois dans la journée. Par alternance = rue coupée dans un sens puis dans l'autre.

Justifiez votre ou vos demandes de modification de circulation des véhicules :

😊 Par exemple : passage d'une course cyclistes. Passage d'une parade. Préservation d'un accès secours...

Y-a-t-il une incidence sur la circulation des piétons ? oui ☐ non ☐

Si oui, décrivez :

Demande(s) supplémentaire(s) ou remarque(s):

16-ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

👉 Vous devez **obligatoirement** avoir une assurance « organisateur ». De plus, si la Ville de Rennes met à votre disposition du matériel, vous devez assurer celui-ci.

Compagnie d'assurance:

N° Police:

👉 DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CE DOSSIER

➤ PLANS DES LIEUX décrivant :

- l'implantation des installations : stands, scènes, chaises, matériel électrique, buvettes,.....
- les dispositifs de sécurité : périmètre, barrières, position des personnels de sécurité
- l'emplacement des points de collecte de déchets, etc....

➤ PLANS DES MODIFICATIONS de CIRCULATION

- Attestation d'assurance spécifique
- Tous les documents nécessaires demandés dans le présent dossier en fonction du caractère de votre manifestation